

Pré-confirmation

Expéditeur : Kevin AUDOUY - Salle des marchés CACIB de Nantes

@ : Kevin.AUDOUY@ca-cib.com

Destinataire : M. Olivier GARDIES - GID Investissement

Date : 15/03/2023

Objet : Mise en place d'une opération de couverture de taux –
OT 28270873

Bonjour,

Conformément à vos instructions reçues le 15/03/2023, nous vous confirmons la mise en place de la présente opération pour le compte de _____, auprès de la CRCA Aquitaine.

1. Mise en place du contrat de couverture suivant : Achat d'un CAP prime running (Euribor 3 mois)

Montant couvert	4 080 000.00€
Amortissement (cf. TA p.2)	Trimestriel ; Spécifique
Date de départ	31/03/2023
Maturité	29/09/2028
Date de roll	EOM (fin de mois)
Strike du Cap	2.50%
GID Investissement reçoit	Si E3M ≤ 2.50% : 0.00% Si E3M > 2.50% : E3M - 2.50%
Fréquence de paiement	Trimestrielle
Fixing	J-2 début de période
Convention de calcul	Exact/360 ; Ajusté ; ModFollowing
Calendrier des paiements & des fixings	Target
GID Investissement paye	1.11%

2. Tableau d'amortissement de la couverture

Début de période	Fin de période	Notionnel
31/03/2023	30/06/2023	4 080 000.00
30/06/2023	29/09/2023	4 080 000.00
29/09/2023	29/12/2023	4 080 000.00
29/12/2023	28/03/2024	4 080 000.00
28/03/2024	28/06/2024	4 800 000.00
28/06/2024	30/09/2024	4 800 000.00
30/09/2024	31/12/2024	4 800 000.00
31/12/2024	31/03/2025	4 800 000.00
31/03/2025	30/06/2025	4 160 000.00
30/06/2025	30/09/2025	4 160 000.00
30/09/2025	31/12/2025	4 160 000.00
31/12/2025	31/03/2026	4 160 000.00
31/03/2026	30/06/2026	3 520 000.00
30/06/2026	30/09/2026	3 520 000.00
30/09/2026	31/12/2026	3 520 000.00
31/12/2026	31/03/2027	3 520 000.00
31/03/2027	30/06/2027	2 880 000.00
30/06/2027	30/09/2027	2 880 000.00
30/09/2027	31/12/2027	2 880 000.00
31/12/2027	31/03/2028	2 880 000.00
31/03/2028	30/06/2028	2 240 000.00
30/06/2028	29/09/2028	2 240 000.00

L'opération d'échange de taux d'intérêts est destinée à couvrir un emprunt existant. Au titre de ces emprunts, GID Investissement paye l'index Euribor 3 mois. Cette opération est soumise aux dispositions de la convention cadre FBF-ISDA relative aux opérations de marché. La résiliation éventuelle de cette opération d'échange de taux pourra donner lieu au paiement d'une indemnité de type actuariel à la CRCA Aquitaine.

Toute opération de marché sur instrument financier à terme comporte des risques, du fait notamment des variations de taux d'intérêt, des taux de change, des cours ou des prix des actions ou des obligations, des indices boursiers, des prix des marchandises ou des denrées. Au regard de ces risques, vous devez disposer des connaissances et de l'expérience nécessaires pour évaluer les caractéristiques et les risques liés à chaque opération.

CA-CIB vous communiquera sur demande raisonnable de votre part toute information complémentaire que vous jugerez nécessaire pour procéder à cette évaluation. Ainsi, lorsque vous conclurez l'opération présentée, vous serez réputé comprendre et accepter les caractéristiques et les risques y afférents.

Vous serez également réputé agir pour votre propre compte, avoir pris la décision de conclure chaque opération de manière indépendante, et déclarer que chaque opération est adaptée à votre situation après avoir éventuellement requis l'avis de vos conseils habituels si vous le jugez nécessaire. Vous devrez enfin procéder à votre propre analyse des aspects juridiques, fiscaux, comptables et réglementaires de chaque opération afin de pouvoir déterminer les avantages et les inconvénients de celle-ci et ne pas vous en remettre pour cela à CA-CIB.

Les informations contenues dans le présent document sont de nature confidentielle et réservées à votre propre usage interne. Les prix des opérations éventuellement conclues dépendront des conditions du marché au moment où celles-ci seront éventuellement réalisées. Les informations contenues dans ce document sont toutefois inévitablement partielles et sont susceptibles d'évolution. Les performances passées ou les simulations de performances établies à partir des données historiques ou d'hypothèses, ne préjugent en rien des résultats futurs, elles ne sont pas non plus des garanties sur les rendements à venir.

CA-CIB ne saurait être tenu pour responsable des conséquences financières ou autres de la mise en œuvre des opérations décrites dans le présent document.